



Questions de politique courantes touchant les entreprises canadiennes - juin 2009

Au cours des dernières semaines, j'ai rendu visite à des chambres locales partout au pays. L'octroi de fonds aux mesures de relance et l'accès au crédit pour les entreprises suscitent évidemment des préoccupations, mais certaines adoptent un ton optimiste concernant les signes de reprise de leurs économies locales, même si ces signes sont faibles, ou l'amélioration prochaine des conditions. Comme le taux de chômage a atteint son niveau le plus élevé en onze ans (8,4 % en mai) et que notre économie est officiellement en récession, tout optimisme témoigne de la détermination des gens d'affaires canadiens non seulement à surmonter cette crise, mais à se préparer à foncer de nouveau dès que la récession prendra fin.

Nos dirigeants politiques devraient les imiter et s'assurer que notre moteur économique – nos entreprises – ait l'environnement voulu pour être concurrentiel quand l'économie se rétablira. Ils devraient, notamment, éviter d'adopter des mesures protectionnistes qui prolongeraient la récession.

L'honorable Perrin Beatty, président et chef de la direction
Chambre de commerce du Canada

Des entretiens avec les É-U. sont préférables à des mesures de rétorsion à l'égard des dispositions « Achetez américain »

Le conseil d'administration de la Chambre de commerce du Canada appuie les efforts déployés par les instances fédérales, provinciales et territoriales afin d'assurer que les entreprises des deux pays puissent soumissionner sur des contrats d'approvisionnement gouvernementaux.

Les dispositions « Achetez américain » de l'ensemble des mesures de relance des États-Unis ont exclu les entreprises canadiennes de contrats d'approvisionnement étatiques et municipaux valant 280 milliards de dollars. L'inclusion de règles semblables dans d'autres mesures législatives étudiées par le Congrès américain est encore plus préoccupante.

Certains réclament des mesures de rétorsion contre les États-Unis, mais une guerre commerciale ne peut qu'aggraver la situation. La Chambre de commerce du Canada favorise la conclusion d'une entente sur l'approvisionnement fondée sur des règles avec les États-Unis pour prévenir cette éventualité.

Personne-ressource : Ryan Stein, directeur, politiques internationales et de transport,
(rstein@chamber.ca) ou (613) 238-4000, poste 250)

Le Canada et les États-Unis conviennent d'étudier des modèles de gestion commune de la frontière

Le 27 mai, l'honorable Janet Napolitano, secrétaire du Département américain de la sécurité intérieure, et l'honorable Peter Van Loan, ministre de la Sécurité publique, ont publié une déclaration commune reconnaissant le partenariat unique entre le Canada et les États-Unis. Ils ont convenu de se rencontrer deux fois l'an pour surveiller les progrès réalisés quant aux objectifs suivants :

- Gérer le risque tout en facilitant la circulation des marchandises et des personnes légitimes
- Accroître la capacité d'entraide en cas d'urgence
- Tirer parti des ressources en examinant les modèles de partage des installations, de l'équipement et des services de technologie, ainsi que la désignation réciproque d'agents au besoin.

La Chambre de commerce du Canada est ravie de constater que les deux gouvernements accordent la priorité à la sécurité et à l'efficacité de leur frontière commune. Dans ses travaux avec les gouvernements canadien et américain et des organismes de gens d'affaires dans les deux pays, la Chambre a réclamé plus d'avantages pour les expéditeurs et voyageurs préalablement approuvés. Il importe que nos inspecteurs à la frontière octroient leurs ressources limitées au commerce et aux voyages inconnus, facilitant la circulation transfrontalière pour les personnes et les entreprises qui ont subi une vérification de sécurité et ont été certifiées à faible risque.

Nous sommes également ravis que les deux gouvernements se soient engagés à examiner des modèles de gestion commune de la frontière. Dans un récent rapport, *Vision de la frontière canado-américaine*, la Chambre de commerce du Canada a demandé aux deux pays de se diriger vers une gestion commune dirigée par des représentants des organismes canadiens et américains responsables de la frontière et de l'infrastructure. La gestion commune de la frontière favoriserait une planification frontalière uniforme et stratégique dans les secteurs de la sécurité, de l'infrastructure et des activités opérationnelles. Ce concept ferait l'objet d'un projet pilote portant sur des expéditeurs et des voyageurs à faible risque, préalablement approuvés qui serait mené à un poste frontalier existant. L'annonce d'aujourd'hui est un pas positif dans cette direction.

Janet Napolitano et Peter Van Loan ont également mis en place un *Cadre Canada-États-Unis pour la circulation des biens et des personnes à la frontière pendant et après une urgence*. Après une attaque ou la menace d'une attaque par des terroristes, une pandémie ou une catastrophe naturelle, nos gouvernements ont convenu de travailler ensemble pour gérer la circulation des biens et des personnes pendant et après une urgence. Ce cadre pose les fondements de la mise en œuvre d'un plan d'urgence à la frontière officiel par les deux pays. La Chambre de commerce du Canada et son comité directeur de la planification en cas d'urgence à la frontière travaillent avec le ministère de la Sécurité publique du

Canada et l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) pendant qu'ils élaborent leur plan. Nous sommes ravis que les deux pays collaborent à ce projet.

Personne-ressource : Ryan Stein, directeur, politiques internationales et de transport, (rstein@chamber.ca ou (613) 238-4000, poste 250)

Le projet de loi C-300 imposerait des amendes potentiellement paralysantes aux sociétés pétrolières, gazières et minières du Canada

Le Comité des Affaires étrangères et du Commerce international de la Chambre des communes a entamé l'étude du projet de loi C-300 : *Loi sur la responsabilisation des sociétés à l'égard de leurs activités minières, pétrolières ou gazières dans les pays en développement.*

Le projet de loi C-300 renferme une série de mesures punitives, notamment le retrait du financement d'Exportation et développement Canada (EDC) et de l'investissement au titre du Régime de pensions du Canada (RPC), à l'intention des sociétés dont le comportement est jugé non conforme à des lignes directrices qui restent à définir. La procédure de traitement des plaintes comporte de graves lacunes et permettrait aux groupes d'intérêts qui s'opposent à l'extraction de déposer des plaintes non fondées sans subir de conséquences. En même temps, les mesures sont susceptibles de porter atteinte à la réputation des sociétés d'extraction canadiennes. Le projet de loi C-300 met tout l'accent sur la punition, n'offrant aux sociétés aucun outil qui leur permettrait d'élaborer leurs programmes environnementaux et communautaires dans les pays en développement.

Nous sommes d'avis que le projet de loi C-300 a été déposé avec de bonnes intentions, mais qu'il comporte de nombreuses lacunes qui auraient de graves conséquences s'il était adopté, notamment le départ des sociétés du secteur de l'extraction du Canada. Qui plus est, il ne reconnaît pas que les sociétés doivent déjà respecter les lignes directrices mondialement reconnues sur la responsabilité sociale des entreprises pour recevoir des fonds d'EDC et de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada.

En réalité, la plupart des sociétés extractives canadiennes se comportent d'une manière responsable, sont considérées comme des meneurs mondiaux sur le plan de la responsabilité sociale des entreprises et des investisseurs de choix pour les pays en développement. Il est également vrai qu'elles créent des débouchés économiques et enrichissants pour les citoyens des pays où elles exercent leurs activités et contribuent d'une manière significative aux économies de ces nations. Le retrait du financement et de l'assurance-risques politiques d'EDC et l'élimination de l'investissement au titre du RPC pourraient mener à l'annulation de projets et à des suppressions de postes. Incertaines des retombées d'évaluations fondées sur des lignes directrices non définies, bon nombre de sociétés ne prendront pas le risque de poursuivre de nouveaux projets dans les pays en développement. Enfin, l'impact de la pire sanction de toutes – l'atteinte à la réputation – n'est pas prise en compte.

À première vue, le projet de loi C-300 semble justifiable politiquement. Qui s'opposerait à ses intentions? Cependant, un examen plus approfondi révèle que le projet de loi C-300 n'est pas soutenable sur le plan des politiques.

Personne-ressource : Susanna Cluff-Clyburne, directrice, Affaires parlementaires (scluff-clyburne@chamber.ca ou (613) 238-4000, poste 225)

Le projet de loi C-27 pourrait avoir des conséquences non intentionnelles

La Chambre de commerce du Canada est en faveur d'endiguer le pourriel et a siégé au groupe de travail sur le pourriel de 2005 qui a envisagé des solutions possibles. À son congrès annuel de 2007, elle a adopté une résolution appuyant les démarches gouvernementales visant à mettre fin au pourriel. Bien que la Chambre applaudisse le dépôt du projet de loi C-27, *Loi sur la protection du commerce électronique*, et avalise ses principes généraux, bon nombre de nos membres s'inquiètent des conséquences non intentionnelles pouvant découler du libellé actuel du projet de loi.

La Chambre de commerce du Canada paraîtra devant le Comité de l'industrie, de la science et de la technologie le 16 juin pour présenter certaines de ces préoccupations en plus de détail. Nous espérons qu'à la suite de nos commentaires des améliorations seront apportées au projet de loi pour endiguer le pourriel sans causer de tort non intentionnel au cybercommerce au Canada.

Personne-ressource : Chris Gray, directeur, Conseil canadien de la propriété intellectuelle et Politique d'innovation (cgray@chamber.ca ou (613) 238-4000, poste 251)

Remaniement du régime d'AE du Canada

En mai, la Chambre de commerce du Canada a publié un énoncé de politique proposant une réforme du régime d'assurance-emploi (AE) du Canada qui aurait les objectifs suivants : améliorer l'équité du régime, réduire les désincitations au travail, promouvoir la mobilité de la main-d'œuvre et éviter que les coûts du régime n'entravent l'activité économique et la création d'emplois lors de la reprise économique.

Les mesures que nous avons proposées comprennent les suivantes :

- Égaliser immédiatement et en permanence l'accès aux prestations partout où le taux de chômage est inférieur à 10 %, stabiliser les normes d'admissibilité à 560 heures et prolonger la durée des prestations en conséquence.
- Évite de normaliser les normes variables d'admissibilité et les prestations aux endroits où le taux de chômage est supérieur à 10 %.
- Ramène graduellement le taux de cotisation de l'employeur au niveau de celui des employés.

- Retourner le programme d'AE à son objectif original en éliminant les aspects du régime reliés aux programmes sociaux, p. ex. congé de maternité et autres congés, programmes de perfectionnement des compétences et de formation. Ces programmes devraient être financés à même les fonds des programmes généraux du gouvernement.
- Modifie la formule d'établissement des taux afin que les déficits de la caisse d'AE soient financés pendant un cycle économique maximum de dix ans.

La version intégrale du document est affichée sur notre site Web à:

<http://www.chamber.ca/images/uploads/Reports/reforming-canadas-employment-insurance-system0509-f.pdf>

Personne-ressource : Tina Kremmidas, économiste en chef, (tkremmidas@chamber.ca ou 416 868-6415, poste 222)

L'énergie canadienne : une précieuse ressource

La Chambre de commerce du Canada réunit des producteurs d'énergie, de grands utilisateurs et des fournisseurs de services ou de produits énergétiques dans le but d'élaborer une stratégie exhaustive qui met en valeur un approvisionnement énergétique fiable, abordable et écologique; prévoit l'utilisation la plus efficace et économique de l'énergie; contribue à stimuler le développement et la mise en œuvre de nouvelles technologies énergétiques; et reconnaît l'interdépendance mondiale sur le plan de l'énergie.

Les consultations aboutiront à un document renfermant des recommandations de principes clés qui sera publié à l'automne 2009. En préparation au document sur la stratégie énergétique, la Chambre de commerce du Canada a publié le quatrième document de sa série sur la politique économique intitulé *L'énergie canadienne : une précieuse ressource*.

Le document conclut que le Canada possède d'importantes ressources énergétiques et qu'il est un des plus importants producteurs et exportateurs d'énergie du monde. L'investissement du secteur énergétique du Canada touche le pays tout entier et profite à un grand nombre de particuliers et de gouvernements. En outre, le savoir-faire du Canada en techniques de récupération perfectionnées et sa connaissance de ressources complexes sont en demande partout dans le monde. Le Canada est aussi un important consommateur d'énergie – sa consommation énergétique par tête figure parmi les plus élevées du monde. La société canadienne compte sur l'énergie et, à ce titre, nous devons trouver de meilleurs moyens d'extraire et de produire nos précieuses ressources, d'augmenter la part renouvelable de l'ensemble des sources d'énergie et de réduire l'empreinte énergétique attribuable à la production et à la consommation énergétique.

La récession a ralenti l'investissement de capitaux et diminué la demande de produits énergétiques, mais elle incite l'industrie à se préparer en vue du prochain cycle de croissance. Les prix augmentent et diminuent en réponse aux forces du marché, mais une constante fondamentale demeure : la demande sans cesse croissante d'énergie dans un monde où la population et le développement augmentent.

Le document *L'énergie canadienne : une précieuse ressource* est affiché à l'adresse suivante :

<http://chamber.previewsite.ca/images/uploads/Reports/canadian-energy-f.pdf>

Personne-ressource : Tina Kremmidas, économiste en chef, (tkremmidas@chamber.ca ou 416 868-6415, poste 222)

La Déclaration des droits des passagers aériens pourrait s'avérer dangereuse et coûteuse pour les voyageurs

Nous reconnaissons qu'une politique formelle protégeant les droits des passagers est dans l'intérêt des voyageurs aériens et de l'industrie aérienne, mais le projet de loi C-310, *Loi visant l'attribution de certains droits aux passagers aériens (Déclaration des droits des passagers aériens)* impose des mesures coûteuses, dangereuses et très punitives aux passagers et aux transporteurs aériens.

Le projet de loi menace d'imposer des sanctions punitives aux transporteurs aériens dans certaines circonstances, notamment retards prolongés et annulations de vol, qui découlent souvent de facteurs qu'ils ne peuvent maîtriser. L'imposition de sanctions aux transporteurs aériens pourrait compromettre la sécurité des passagers en encourageant les pilotes à prendre des décisions plus risquées en ce qui a trait à l'option de s'envoler ou non. Outre les préoccupations sur le plan de la sécurité, la menace de sanctions fera augmenter les coûts des voyages aériens.

Au lieu d'adopter une loi qui entraîne des préoccupations majeures sur le plan des coûts et de la sécurité, nous demandons instamment au Parlement de réunir les transporteurs aériens, les aéroports, les passagers et autres intervenants dans le but d'élaborer un modèle efficace et économiquement réalisable qui protégera les droits des passagers.

Personne-ressource : Ryan Stein, directeur, politiques internationales et de transport, (rstein@chamber.ca ou (613) 238-4000, poste 250)

La loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange Canada-Pérou positionne avantageusement les entreprises canadiennes

La Chambre de commerce du Canada a paru devant le Comité du commerce international de la Chambre des communes le 12 mai, Journée du commerce international, pour discuter du projet de loi C-24, *Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange Canada-Pérou*. Nous appuyons la volonté du gouvernement fédéral de renforcer nos relations dans les Amériques et sommes ravis qu'il ait conclu cet important accord de libre-échange. L'élimination des obstacles au commerce et à l'investissement durant cette période de difficultés économiques envoie un puissant message au reste du monde : un accès accru aux marchés fait partie de la solution. Elle assure également que les entreprises canadiennes ne sont pas désavantagées comparativement aux entreprises des autres pays. L'accord Canada-Pérou garantit que les entreprises canadiennes sont bien positionnées, au sein d'un système fondé sur des règles, pour tirer parti des débouchés d'une économie péruvienne en plein essor. Nous demandons instamment au Parlement d'adopter la *Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange Canada-Pérou*.

Personne-ressource : Ryan Stein, directeur, politiques internationales et de transport,
(rstein@chamber.ca ou (613) 238-4000, poste 250)

La Chambre de commerce du Canada appuie le renforcement des liens économiques Canada-UE

Le 6 mai, le Canada et l'Union européenne ont entamé des négociations formelles afin de conclure un accord de partenariat économique amélioré d'ici deux ans. La Chambre de commerce du Canada avalise fortement la conclusion d'un accord ambitieux et équilibré avec l'Union européenne. En effet, celle-ci est notre deuxième plus important partenaire dans le secteur du commerce et de l'investissement et un partenariat économique plus étroit pourrait générer des recettes annuelles de 40 milliards de dollars pour ce secteur. Il s'ensuivrait une augmentation des débouchés commerciaux pour les fournisseurs de biens et de services canadiens et plus d'emplois pour les Canadiens.

Personne-ressource : Ryan Stein, directeur, politiques internationales et de transport,
(rstein@chamber.ca ou (613) 238-4000, poste 250)

La Chambre de commerce du Canada publie un rapport préconisant un réseau de transport nord-américain

Le 30 avril, la Chambre de commerce du Canada a publié un nouveau rapport dans le cadre de ses efforts en vue d'obtenir l'engagement du gouvernement à l'égard de la mise en œuvre d'une stratégie nationale de transport. *Une vision nord-américaine* fait fond sur le rapport d'une coalition publié en novembre 2008, *L'économie canadienne en marche : quatre piliers d'une stratégie nationale de transport*. Ce nouveau rapport présente des recommandations précises pour le maintien d'une frontière plus sécuritaire et efficace, l'intégration de nos réseaux de transport et l'amélioration de notre infrastructure frontalière. En 2009, nous publierons d'autres rapports faisant fond sur le rapport de novembre. Pour consulter le dernier rapport, cliquer sur le lien suivant :

<http://chamber.previewsite.ca/images/uploads/Reports/transportation-series-pillar1-f.pdf>

Personne-ressource : Ryan Stein, directeur, politiques internationales et de transport,
(rstein@chamber.ca ou (613) 238-4000, poste 250)